

**DESTINATAIRES :** Le personnel, les gestionnaires et les médecins  
**EXPÉDITEURS :** Martin Rousseau, directeur des services techniques  
Élise Leclair, directrice des soins infirmiers  
Stéphanie Despins, directrice du continuum SAPA - Hébergement  
**DATE :** Le 10 mars 2022  
**OBJET :** **Retrait de l'utilisation du passeport vaccinal dès le 12 mars**

---

À compter du 12 mars 2022, les personnes proches aidantes (PPA), les accompagnateurs et les visiteurs d'un établissement de santé et de services sociaux (centres hospitaliers, CHSLD, CLSC, centres de réadaptation, etc.), d'une ressource intermédiaire (RI), d'une ressource de type familial (RTF) ou d'une résidence privée pour aînés (RPA) n'auront plus à présenter leur passeport vaccinal afin d'accéder à l'une de ces installations. Cela s'inscrit dans une série d'assouplissements annoncés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

### **Agents de sécurité et mesures PCI**

Dans nos centres hospitaliers, bien que le passeport vaccinal ne sera plus requis, des agents de sécurité demeureront en place aux entrées afin de s'assurer du respect des consignes de prévention et contrôle des infections (PCI) chez les nombreuses personnes qui accèdent quotidiennement à ces installations. Les agents de sécurité vérifieront également si les PPA, visiteurs et accompagnateurs présentent des symptômes ou d'autres conditions qui nécessiteraient un report de visite ou des dispositions particulières.

En CHSLD, les agents de sécurité et autres intervenants qui s'occupent de la validation du passeport vaccinal aux entrées seront retirés le 15 mars. Toutefois, le personnel sera présent pour accompagner et répondre aux questions des PPA, visiteurs et accompagnateurs. Ceux-ci pourront aussi se référer aux affiches à l'entrée des installations pour connaître les consignes à respecter (situations nécessitant un report de visite, port du masque, hygiène des mains, distanciation, etc.).

Dans les autres installations, la vérification du passeport vaccinal prendra également fin le 12 mars. Cependant, le personnel devra accompagner les usagers et accompagnateurs dans le respect des mesures PCI (ex. : port du masque, hygiène des mains, etc.).

### **Vigilance requise par les PPA, visiteurs et accompagnateurs**

Bien que le passeport vaccinal sera retiré, nous comptons sur la vigilance des PPA, visiteurs et accompagnateurs pour le port adéquat du masque, le lavage des mains et le respect de l'ensemble des mesures PCI afin de préserver la sécurité de nos milieux. Cela est d'autant plus important lorsqu'une unité est en éclosion.

De plus, les personnes qui ont reçu un diagnostic de COVID-19, qui sont en investigation ou qui présentent des symptômes ne doivent pas visiter un proche (sauf pour des raisons humanitaires).